



POINTS FORTS DE LA PRÉSIDENTE LUXEMBOURGEOISE 2019-2020

M. Gusty Graas a exercé la présidence du Parlement Benelux en 2019 et 2020 ; il a été secondé dans cette fonction par les vice-présidents, Mme Patricia Creutz (Belgique), Andre Postema (jusqu'au 6 décembre 2019) et M. Peter Ester (Pays-Bas).

La création, il y a 75 ans, de l'Union douanière Benelux a été commémorée en 2019 et la Convention concernant l'Assemblée Interparlementaire Benelux est entrée en vigueur le 8 août. Mais 2020 restera dans les annales comme l'année où, de manière totalement inopinée, il a fallu entreprendre la lutte contre le coronavirus. Néanmoins, ces événements poussent le Benelux à continuer à jouer pleinement son rôle de moteur du projet européen.

Comme il est de tradition, les priorités du Parlement sont calquées sur les plans annuels du Comité de Ministres de l'Union Benelux. Les thèmes centraux ont été, en 2019, l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique, le renforcement du marché intérieur et la promotion de la numérisation et, en 2020, le développement économique durable, la garantie de la sécurité transfrontalière et de la coopération avec d'autres régions. Le Benelux continue à miser à cet égard sur l'obtention de résultats concrets ayant un impact sur le quotidien de ses citoyens, tout en tenant compte par ailleurs aussi des opinions des générations futures.

La continuité et la flexibilité constituent bien évidemment une nécessité et il convient d'être attentif aux problèmes actuels, comme l'ont clairement démontré les débats sur les conséquences du Brexit pour les pays du Benelux mais aussi et surtout sur la coopération Benelux dans le domaine de la santé publique à la suite de la crise de la COVID-19.

Des débats thématiques ont été organisés lors des sessions plénières en 2019 sur le marché du travail transfrontalier et les transports en commun, sur la traite des êtres humains et la technologie innovante dans le cadre de la lutte contre les trafiquants d'êtres humains et sur le Benelux en tant que précurseur numérique en Europe.

En 2020, des débats d'actualité ont été consacrés à des thèmes comme la sécurité internationale et le racisme dans le football, la lutte internationale contre la crise du coronavirus et les conséquences de celle-ci, l'impact du Brexit et la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. L'État de droit, la Démocratie et les Droits de l'homme à la lumière des événements récents au Belarus sont venus étoffer l'ordre du jour.

Des conférences ont été par ailleurs aussi organisées sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire et des recommandations ont été adoptées concernant la transition énergétique et l'économie de l'hydrogène, la violence faite aux femmes et le trafic d'êtres humains, de même que le Télescope Einstein; les recommandations relatives à l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire, aux bureaux d'intérim frauduleux, au télétravail, à l'harmonisation des taxes dans le cadre des émissions de CO2 et à la nécessité d'une coopération lors de crises sanitaires ont été minutieusement préparées au sein des commissions mais ne seront soumises à l'assemblée plénière qu'en 2021.

Enfin, il convient également de souligner l'importance de la coopération régionale dans une Europe nouvelle et la coopération toujours plus étroite entre le parlement et d'autres structures de coopération régionale et assemblées interparlementaires comme l'Assemblée balte, le Conseil nordique, l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, la Rhénanie du Nord-Westphalie mais aussi les pays de Visegrad et la Grande Région. Les ministres de l'Enseignement des pays du Benelux ont signé avec leurs homologues des États baltes une déclaration d'intention sur la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes ; les services de police et des douanes



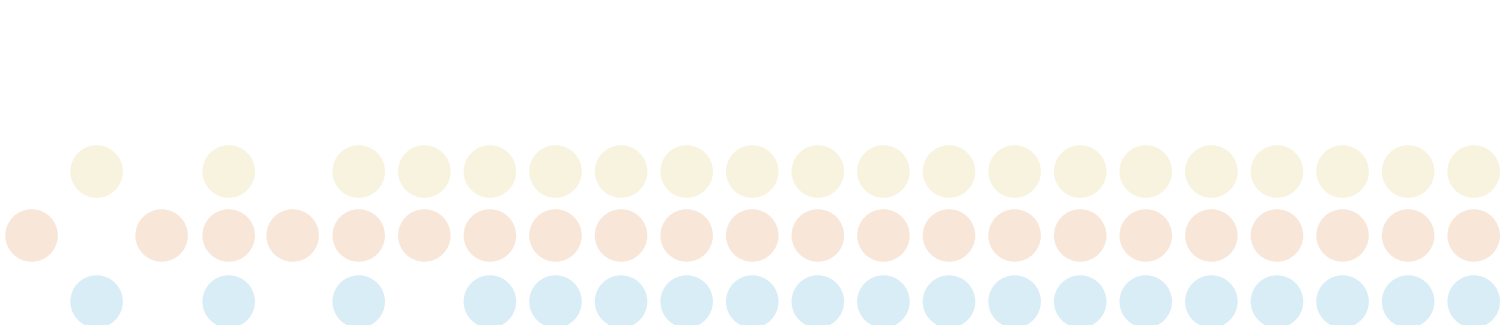
des pays du Benelux ont organisé avec la France des contrôles internationaux ciblant le trafic de drogue et le tourisme de la drogue et une déclaration politique a été signée lors du Sommet Benelux des premiers ministres, en avril 2019, en vue d'une coopération plus étroite avec la Rhénanie du Nord-Westphalie.

Enfin, les ministres de nos trois pays ont donné suite à la demande de se concerter régulièrement au sujet de la politique à mettre en œuvre dans le cadre de la crise du coronavirus.

Les efforts déployés par le Parlement Benelux sont donc manifestement couronnés de succès et confirment le rôle du Benelux en tant que moteur de l'intégration européenne. Le Parlement Benelux aura été plus indispensable que jamais : le dialogue et la coopération sont la meilleure des réponses aux défis à relever.

La valeur ajoutée de la coopération Benelux a été confirmée dans un rapport d'évaluation néerlandais sur le Benelux dans le cadre duquel l'institut Clingendael et Significant APE ont cherché à déterminer ce que la coopération en Benelux apporte aux Pays-Bas.

Un aperçu des principaux points forts par thèmes est proposé ci-après.



MOBILITÉ DU TRAVAIL

Mobilité du travail : vers un marché du travail transfrontalier dynamique. Il s'agit toujours pour nos citoyens d'un thème important qui a fait l'objet d'un débat approfondi lors de la session plénière des 22 et 23 mars 2019. La pénurie sur le marché de l'emploi se poursuit et l'on observe une discordance entre la demande et l'offre. La mobilité du travail constitue une partie de la réponse mais il subsiste encore trop d'obstacles juridiques et administratifs, comme des différences entre les trois pays en ce qui concerne l'âge de la retraite, le mode de calcul et le contenu des concepts appliqués. Dans le cadre du premier volet du débat thématique, des représentants de la Commission européenne, de M. Philippe Muyters, ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports, du point d'information pour les travailleurs frontaliers Eures et le médiateur luxembourgeois ont formulé des idées pour lever les entraves en la matière. Dans le cadre d'un deuxième volet, il a été question de la mobilité et de bonnes pratiques. Le ministre belge de la Mobilité, M. François Bellot (MR) a fait un exposé sur le transport public transfrontalier ; pour promouvoir la mobilité du travail dans l'ensemble du Benelux, il faut par exemple également rendre compatibles les transports ferroviaires. Une présentation a par ailleurs aussi été consacrée au *Rail Baltica* dans les États baltes et à la gratuité du transport public à Tallinn et au Luxembourg. L'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai a apporté des précisions sur le parcours d'apprentissage en alternance dans la région et la RNW a détaillé le fonctionnement d'Eures et du point d'information destiné aux travailleurs frontaliers. Le débat avait également été préparé en commissions où M. Jan Cremers, chercheur en droit du travail et en politique sociale à l'Université de Tilburg, avait exposé son point de vue en la matière.

Au cours de la session d'été 2019, le Parlement Benelux a approuvé à l'unanimité la recommandation en faveur d'une meilleure mobilité du travail dans le Benelux. Il y est plaidé entre autres pour la poursuite du développement des points d'information transfrontaliers et l'information sur le lieu de travail proprement dit, les stages transfrontaliers et l'échange d'étudiants. Les règles de droit social et fiscal doivent être coordonnées, particulièrement en ce qui concerne les différences entre les pays du Benelux relatives à l'âge de la retraite.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIE DE L'HYDROGÈNE – ÉNERGIE ET CLIMAT

Sous la précédente présidence, la transition énergétique et le Benelux en tant que promoteur des carburants alternatifs et moteur de l'innovation dans le domaine d'une économie pauvre en carbone avaient déjà alimenté un large débat. Il peut être fait référence ici aux participations actives à la conférence sur l'économie de l'hydrogène et aux visites de travail effectuées à Groningue pour y étudier la transition vers l'hydrogène ainsi qu'au débat thématique qui s'est tenu lors de la séance plénière du 30 novembre 2018, avec une table ronde à laquelle ont participé des experts du monde des entreprises, des représentants du gouvernement et M. Bart Biebuyck, Directeur exécutif de l'Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (FCH JU). Une recommandation sur l'économie de l'hydrogène, adoptée à l'unanimité par l'assemblée plénière les 22-23 mars 2019, plaide pour la mise en place d'une législation cohérente et le développement de projets au niveau du Benelux, pour le soutien de la recherche sur la production d'hydrogène vert et le stockage d'électricité, pour le déploiement d'une infrastructure de l'hydrogène et pour la réduction des subsides qui entravent la transition énergétique.

Lors de l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée au Parlement Benelux le 14 juin 2019, le premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, a indiqué sans détours que *« L'énergie nucléaire ne se justifie pas sur le plan écologique. M. Bettel a par ailleurs indiqué aussi que « L'opposition entre écologie et économie relève du cliché. Le souci de l'environnement apportera à l'économie un oxygène nouveau. Après le dumping social, le Parlement Benelux pourra se pencher sur le dumping écologique et formuler des recommandations ».*

Le 4 mars 2019, en marge de la réunion du Conseil de l'Énergie de l'UE, le ministre luxembourgeois de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, M. Claude Turmes, a présidé une réunion du Forum énergétique pentalatéral qui réunit les pays du Benelux, la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse et qui constitue le plus grand marché en Europe et l'un des plus grands au monde. Il a esquissé la voie à suivre pour travailler en tant que groupe de pays à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Par la signature d'une déclaration politique, les ministres de l'Énergie sont convenus de coordonner étroitement les plans nationaux en matière d'énergie et de climat.

Il est prévu de revenir sur ce thème en 2021.

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES – MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Après le succès des travaux relatifs à la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes de l'enseignement supérieur, en ce compris les doctorats et les 'diplômes d'associé' depuis le 25 janvier 2018, c'est la reconnaissance des qualifications professionnelles dont il est question à présent. Le Comité de Ministres reconnaît la nécessité d'une telle reconnaissance pour promouvoir l'emploi et répondre à la demande et à l'offre sur le marché du travail dans les trois pays ; la mise en œuvre pratique se heurte toutefois à de nombreuses difficultés.

Le Parlement Benelux se penche régulièrement sur l'état de ce dossier complexe qui concerne de nombreux niveaux de pouvoir dans chacun des États du Benelux et se saisit également des plaintes relatives à la problématique transfrontalière de l'enseignement et des étudiants.

Ainsi, le 6 mars 2020, la commission des Affaires sociales, de la Santé publique, de l'Enseignement et des Sports a préconisé, en présence de M. Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la mise en place d'un point d'information destiné aux étudiants et aux parents, à l'image du point d'information créé par le passé pour le travail frontalier. La médiatrice luxembourgeoise, Mme Claudia Monti, a également évoqué cette problématique lors de la session plénière du 11 décembre 2020. Enfin, il convient aussi d'appréhender cette question dans le contexte plus vaste de la reconnaissance mutuelle des diplômes et d'éventuels quotas applicables aux étudiants étrangers.

Il est prévu d'encore organiser un débat thématique sur la mobilité des étudiants et d'y associer des jeunes, à l'image de l'organisation d'un Parlement Benelux des jeunes en 2018, pour rédiger des recommandations aux gouvernements concernés.

LIAISONS FERROVIAIRES TRANSFRONTALIÈRES – TRAINS DE NUIT

La commission des Finances et de la Mobilité a organisé le vendredi 6 mars 2020 un échange de vues avec M. Alexander Gomme de *Back on Track Belgium* sur la perspective et les évolutions concernant les trains de nuit dans le Benelux et dans l'UE. L'évolution des trains de nuit doit toutefois également être considérée dans le cadre du débat plus vaste sur la modernisation des transports en commun et les investissements en la matière au niveau de ces derniers en général et dans le secteur ferroviaire en particulier, tout en tenant compte des évolutions observées dans le secteur aérien (*low cost*).

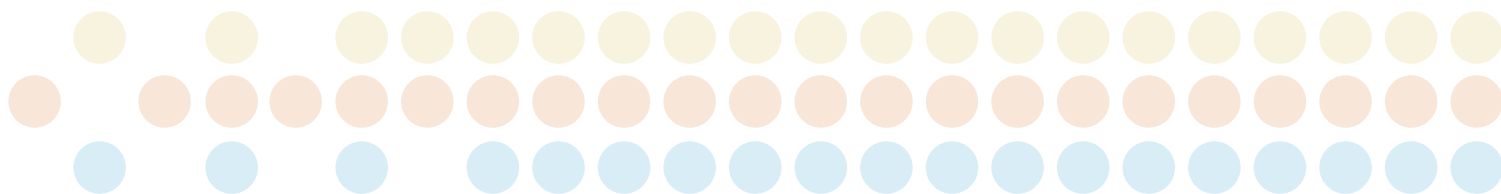
Le 30 octobre 2020, la commission des Finances et de la Mobilité a entendu M. Mario Cools, professeur à l'Université de Liège, dans le cadre de ses travaux sur le thème des "*Perspectives et évolutions des trains de nuit*".

Il est ressorti de l'exposé et du débat que les entraves connues au trafic ferroviaire transfrontalier resurgissent sans cesse et qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. La commission des Finances et de la Mobilité restera attentive à ce dossier. Il peut également être renvoyé en l'espèce au débat thématique en séance plénière sur la mobilité du travail.

TÉLESCOPE EINSTEIN

Depuis quelques années déjà, l'Assemblée Interparlementaire Benelux suit avec grande attention les développements relatifs au Télescope Einstein qui permet la découverte et l'étude d'ondes gravitationnelles. Des études ont montré que l'Eurégion Meuse-Rhin constitue l'un des deux sites propices à l'installation du Télescope Einstein. La venue de ce dernier dans l'Eurégion Meuse-Rhin conférerait une impulsion énorme à l'emploi, à la découverte de talents, à l'enseignement des sciences et des techniques, au développement de techniques clés et à l'innovation dans cette région et dans les régions environnantes.

MM. Christophe Colette (Université de Liège), Martijn Rumpen (Province du Limbourg) et le professeur Frank Linde (NIKHEF – *Nationaal Instituut voor subatomaire fysica*) ont fait, le vendredi 6 mars 2005, une présentation sur le Télescope Einstein devant la commission de la Coopération transfrontalière et le Groupe de contact Rhénanie du Nord-Westphalie; il a été procédé dans ce cadre à la rédaction d'une recommandation demandant aux gouvernements de se prononcer à bref délai en faveur d'un soutien politique et financier pour la venue du Télescope Einstein dans l'Eurégion Meuse-Rhin. Cette recommandation devait être mise aux voix à l'occasion de la séance plénière du 14 mars 2020 qui a toutefois été annulée en raison des développements relatifs à la crise du coronavirus (COVID-19). La recommandation a dès lors été transmise par courrier au président du Comité de Ministres.



SÉCURITÉ DANS LE FOOTBALL

Dans la perspective du Championnat d'Europe de football, le Parlement Benelux a décidé de consacrer un débat thématique à la sécurité internationale dans le football, à la coordination des actions policières et à la lutte contre le racisme lors de rencontres de football.

L'objectif est d'envisager la manière dont les pays du Benelux pourraient prendre l'initiative dans le cadre d'une coopération internationale en matière de sécurité entre clubs, fédérations de football, etc., dans l'espoir d'être ainsi le moteur d'une réglementation au niveau européen.

De nombreuses réunions préparatoires ont été organisées à cet effet en 2019 et 2020, dont une visite au stade du Bosuil, la base du Royal Antwerp FC, une autre au LOSC (Lille Olympique Sporting Club) et un déplacement au BVB Dortmund.

Le thème de la sécurité et du racisme dans le football a également été approfondi par les commissions qui ont débattu de la lutte contre la violence et la discrimination dans le football à l'occasion de l'audition de M. Jacco Sterkenburg, de l'Université Erasmus de Rotterdam, et de Mme An De Kock, Coordinatrice projets sociaux de l'Union Royale Belge des Sociétés de Football Association. Une audition a également été organisée avec M. Olivier Labarre, directeur de la Cellule football de la police fédérale belge.

Enfin, un débat thématique s'est tenu en séance plénière à Luxembourg, le 19 juin 2020.

Différents orateurs des trois pays se sont exprimés au sujet de cette problématique et des recommandations très concrètes ont été formulées.

Plusieurs orateurs ont appelé à s'atteler à la prévention par le biais de l'éducation des enfants, des jeunes, des parents et des entraîneurs.

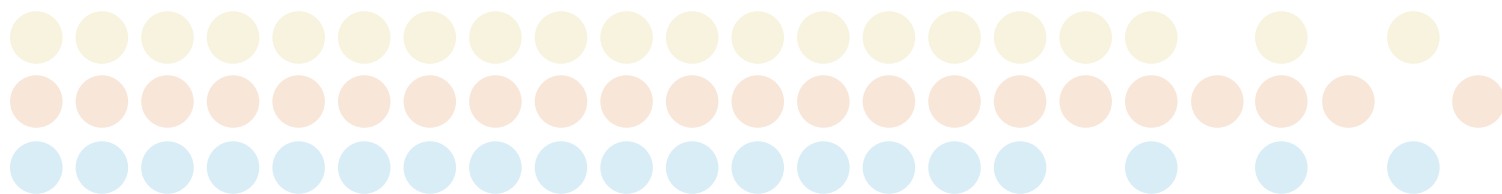
Si un meilleur échange d'informations, une banque de données centrale et une réglementation uniforme sont jugés souhaitables, les avis sont partagés au sujet d'une interdiction de stade transfrontalière. La ratification du traité Benelux en matière de coopération policière constituerait également un pas dans la bonne direction.

À propos des suites de la COVID-19 pour le football, des préoccupations ont été exprimées à propos de l'égalité de traitement en ce qui concerne les conditions de concurrence dans l'Union européenne.

Des meilleures pratiques ayant cours dans les régions de Rhénanie du Nord-Westphalie (All) et de Lille (FR) ont également été partagées.

La commission de la Justice et de la Sécurité a préparé une recommandation avec les groupes de contact de Rhénanie du Nord-Westphalie et de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai.

Eu égard aux mesures prises pour endiguer la diffusion du coronavirus, cette recommandation ne sera mise aux voix que lors d'une séance plénière en 2021.



CONSÉQUENCES DU BREXIT

La coopération régionale dans une Europe sans le Royaume-Uni sera plus importante encore.

Le Parlement Benelux a suivi pied à pied les développements relatifs au Brexit depuis l'annonce de ce dernier et a plusieurs fois souligné l'importance qu'il y a à réduire autant que possible les conséquences négatives pour les pays du Benelux. La question du Brexit et de son impact sur les pays du Benelux a dès lors constitué un thème central sous la présidence luxembourgeoise.

À la suite du débat thématique de juin 2018 et de la réponse à la recommandation 897/2, la commission des Affaires étrangères a organisé le 10 mai 2019 une audition avec Mme Alison Rose, Ambassadrice du Royaume-Uni en Belgique, et M. Bart Vodderie, coordinateur Brexit.

Une audition intéressante s'est également tenue au sein de cette même commission le 8 février 2020 avec M. Stefaan De Rynck, conseiller senior de Michel Barnier, négociateur en chef de l'UE pour le Brexit, sur les conséquences du Brexit pour les pays du Benelux, et le président de la commission a eu, le 6 février 2020, un entretien avec Mme Helena Nolan, ambassadrice d'Irlande, et Mme Caitriona Ingoldsby, *Brexit director* - représentation permanente de l'Irlande auprès de l'UE, sur la position de l'Irlande concernant le Brexit (*back stop*, contrôles frontaliers, conséquences pour la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, etc.) ainsi que sur les conséquences du Brexit pour le Benelux.

Lors d'une journée de commission, le 3 juillet 2020, la parole a été donnée à M. Wim Dillen, *International Development Manager* et président de la Taskforce Brexit du port d'Anvers, et à M. Jan BAYART, Ministre plénipotentiaire, coordinateur nouvelle relation UE-UK, Direction générale Coopération et Affaires européennes du SPF Affaires Etrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (Belgique). Tous deux ont souligné que même avec un accord sur le Brexit, le Royaume-Uni sera désormais traité comme un pays tiers et non plus comme un autre État membre de l'UE. Tous deux ont indiqué que les entreprises devaient être imprégnées d'un « sentiment d'urgence » pour se préparer au Brexit et qu'il est important de s'atteler à définir une stratégie à long terme.

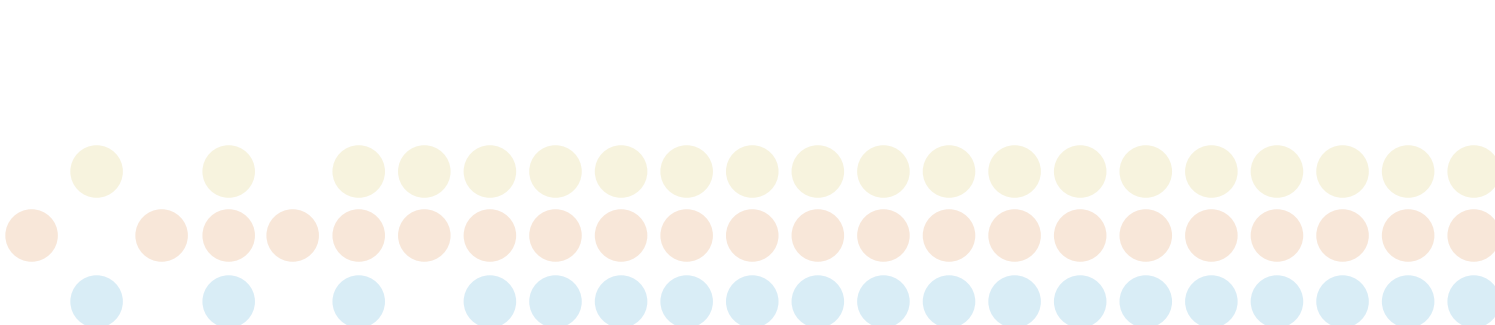
Enfin, le débat thématique en séance plénière sur le Brexit a eu lieu en octobre 2020, en présence du ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, M. Jean Asselborn, de M. John Marshall, ambassadeur du Royaume-Uni au Luxembourg, de M. Michael-James Clifton, chef de cabinet du Président de la Cour AELE, et de M. Marc Angel, membre luxembourgeois du Parlement européen. Les différents orateurs ont souligné l'importance que revêt pour les deux parties une relation nouvelle et durable fondée sur le respect.

Une audition s'est encore tenue le 4 décembre 2020 avec M. Gerard van Balsfoort, président de la *Redersvereniging voor de Zeevisserij* (NL) et président de l'Alliance européenne pour la pêche (EFA) au sujet de l'importance d'un bon accord dans le cadre du Brexit et de la nécessité d'un accord sur le long terme, dans l'intérêt de l'emploi de milliers de personnes qui travaillent sur les bateaux mais également pour de nombreuses personnes qui travaillent à terre. Une trop grande incertitude rend impossibles les projets d'investissement et la gestion des populations piscicoles constitue par ailleurs aussi un aspect essentiel.

Le Parlement Benelux restera attentif, par l'entremise de sa commission des Affaires étrangères, aux futurs développements dans ce dossier.

BUREAUX D'INTÉRIM FRAUDULEUX

La commission des Affaires sociales, de la Santé publique, de l'Enseignement et des Sports a lancé l'initiative relative à la problématique des bureaux d'intérim frauduleux, avec dans une première phase l'examen de l'ampleur du problème et du caractère complémentaire des travaux de l'assemblée au regard de ce qui se fait déjà au sein de l'Union Benelux. Il a également été demandé de s'intéresser non seulement aux bureaux d'intérim mais également à leurs clients. Des recommandations et des constatations seront soumises en 2021 à l'assemblée plénière.



LE BENELUX EN TANT QUE PRÉCURSEUR NUMÉRIQUE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le Benelux en tant que précurseur numérique en Europe a constitué le thème central de la session des 6 et 7 décembre 2019. Le Benelux est en mesure de prendre l'initiative dans ce domaine à condition de veiller au développement transfrontalier de projets spécifiques ayant une plus-value commune pour les trois pays et de soutenir les startups innovantes. Il peut être renvoyé dans ce contexte au développement d'une stratégie numérique du transport et en particulier au projet pilote de feuille de route numérique, à la mobilité en tant que service (MaaS) et aux paiements mobiles.

En présence de M. Marc Hansen, ministre délégué à la Numérisation, plusieurs experts se sont exprimés au sujet des défis et des perspectives d'avenir de la poursuite de la numérisation de notre société. La vision de l'Union européenne, du Comité des régions et de l'Union Benelux a été complétée par des expériences concrètes et des questions émanant du secteur privé. Le thème de l'intelligence artificielle a également été abordé.

Au cours du débat politique qui a suivi, les questions éthiques que pose la poursuite de la numérisation ont longuement retenu l'attention mais différents membres ont également appelé à ne pas laisser passer le *momentum* et à faire en sorte que les investissements nécessaires soient réalisés. Dans le Benelux, il est possible de travailler de manière transfrontalière dans des dossiers très concrets dans lesquels les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer. La recommandation sur le Benelux en tant que précurseur numérique en Europe a été préparée au sein de la commission de la Coopération transfrontalière et a été approuvée par l'assemblée plénière (recommandation n° 909).

Les ministres de la Justice du Benelux ont signé dès le mois de juin 2019 une déclaration d'intention tendant à promouvoir l'échange d'informations sur la numérisation. Il est également prévu de discuter de ce thème avec les partenaires internationaux.

SÉCURITÉ – COOPÉRATION POLICIÈRE

La sécurité a également figuré parmi les priorités de la présidence luxembourgeoise en 2020, avec plus particulièrement la mise en œuvre du traité Benelux de coopération policière, signé le 23 juillet 2018, ainsi que la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Lors de la session plénière des 24 et 25 novembre 2017 à Maastricht déjà, un débat s'était tenu sur la coopération policière dans le Benelux à propos de la problématique transfrontalière de la drogue, avec un exposé introductif de la bourgmestre de Maastricht, Mme Annemarie Penn-te Strake. Ce débat avait débouché sur une recommandation. Il peut être fait référence aussi à cet égard au nouveau traité Benelux de coopération policière. La réunion de la commission de la Justice et de la *Sécurité du vendredi 22 novembre 2019 s'est* concentrée sur la coopération policière dans le Benelux et sur l'application du traité de coopération policière de 2018. M. Jochen Stöger (Benelux) a fourni un aperçu de la teneur de ce traité de 2018 et de ses conséquences pour les différents services nationaux de police.

Les contrôles communs internationaux en matière de drogue et de tourisme de la drogue, organisés par les pays du Benelux et la France en 2019 et 2020, méritent également d'être cités. Ce thème sera également traité en 2021.

LA COOPÉRATION BENELUX EN MATIÈRE DE DÉFENSE

La commission des Affaires étrangères a organisé le vendredi 22 novembre 2019 une audition sur la coopération Benelux dans le domaine de la défense et de la maîtrise des armements. Le rôle de cette agence internationale a été explicité au cours d'un échange de vues avec, entre autres, le futur directeur de la Benelux Arms Control Agency (BACA), le lieutenant-colonel Mike Lamesch (LUX), et les majors Gino Swyndegauw (BEL) et Marcel van Eeden (NLD).

Créée en 2014, la BACA a fusionné les agences de gestion des armements des trois pays du Benelux en une seule agence internationale dont les compétences comprennent la mise en œuvre de contrôles d'armements (non nucléaires) à l'étranger afin de fournir un tableau clair et transparent du nombre de sites abritant des armes et du matériel militaire. Au-travers de cette coopération, le Benelux dispose d'un groupe de militaires spécialisés pour qui la maîtrise des armements constitue la priorité. Des membres de la BACA accompagnent par ailleurs également les inspections effectuées en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas par des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN. La BACA reste un exemple de coopération internationale : nulle part ailleurs, trois pays ne coopèrent aussi étroitement dans le domaine de la gestion des armements.

La conférence trilatérale sur la défense, organisée en commun par le Parlement Benelux, l'Assemblée balte et le Conseil nordique et qui devait se tenir les 14 et 15 mai 2020 à Riga, a été reportée en raison des mesures prises pour enrayer la propagation du coronavirus.

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANS LE BENELUX – LETTRE DE VOITURE NUMÉRIQUE – ZMV

La commission des Finances et de la Mobilité du Parlement Benelux a effectué le vendredi 25 octobre 2019 une visite de travail au *Fleetpoint Schijndel*. Deux questions d'actualité en matière de mobilité ont été examinées à cette occasion : le passage à la lettre de voiture numérique et l'introduction des poids lourds longs (écocombis).

Des représentants des secteurs concernés ont détaillé les avantages de la numérisation des lettres de voiture : économie de coûts, organisation et contrôle plus efficaces. Ils ont également indiqué que l'autorisation de faire circuler des poids lourds longs dotés d'une capacité de chargement accrue sur le réseau routier du Benelux peut se traduire par une compétitivité plus importante pour nos entreprises et une réduction de l'impact environnemental du secteur du transport.

Avec la crise du coronavirus, l'importance de la lettre de voiture numérique est apparue très clairement en 2020.

Les documents de transport sur support papier passent de main en main, avec des risques accrus liés au coronavirus. C'est pourquoi il faut tendre résolument vers des alternatives 'touch-less' (sans contact).

M. François Bellot, ministre fédéral de la Mobilité, a souligné qu'il est important de rappeler à tous les transporteurs routiers la possibilité existante de recourir à la lettre de voiture électronique (e-CMR) pour les transports effectués dans le Benelux. En effet, l'utilisation de l'e-CMR offre de nombreux avantages sur le plan de la simplification administrative mais contribue de surcroît au respect de la distanciation sociale indispensable pour lutter efficacement contre la COVID-19 et à rendre les contrôles plus sûrs et plus rapides. M. François Bausch, ministre de la Mobilité et des Travaux publics du Grand-Duché de Luxembourg s'est rallié à ces propos. Il existe à l'échelle du Benelux un projet pilote pour permettre l'utilisation des lettres de voiture numériques pour le transport national et intra-Benelux. Ainsi, le Benelux joue un rôle pionnier au sein de l'UE.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Le débat thématique sur la traite des êtres humains et la technologie innovante destinée à lutter contre les trafiquants d'êtres humains a été au centre de la session plénière du Parlement Benelux des vendredi 14 et samedi 15 juin 2019. L'objectif est d'envoyer un signal clair aux gouvernements en vue de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains. Le monde virtuel offre d'énormes possibilités de croissance aux organisations criminelles actives dans le domaine de la traite.

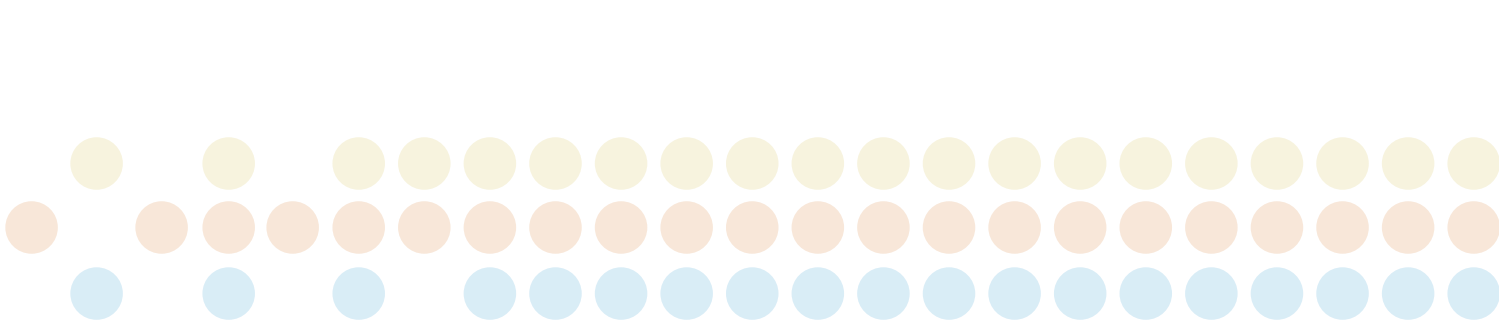
Il s'agit d'intensifier la coopération entre nos pays pour lutter contre ce fléau, de mettre en place des cadres et des instruments juridiques d'entraide par-delà les frontières - car Internet ne connaît pas de frontières - et enfin de cibler les personnes les plus vulnérables, à savoir les mineurs et les jeunes, par des campagnes d'information.

Le point de vue néerlandais a été présenté par MM. Bolhaar, Rapporteur national pour la traite des êtres humains et la violence sexuelle contre les enfants, et Ceuleers, conseiller politique *Centrum Kinderhandel en Mensenhandel*. Le point de vue belge a été traduit par Mme Lecocq, représentante de Myria, et par un conseiller de la *Direction pénale et judiciaire*. Mme Millim a fait un exposé sur l'e-evidence, le processus destiné à faciliter l'obtention transfrontalière de preuves numériques. Enfin, il y a eu un échange d'expériences pratiques d'instances de recherche et de représentants de DJSOC (Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée) de la police judiciaire fédérale belge.

Le premier ministre luxembourgeois, M. Xavier Bettel, a ouvert la session à laquelle a également assisté le ministre luxembourgeois de la Justice, M. Félix Braz.

Une recommandation approuvée lors de la séance plénière de décembre 2019 a été explicitée dans le cadre de la déclaration d'intention des ministres du Benelux compétents concernant leur coopération transfrontalière dans la lutte contre la traite des êtres humains (depuis 2016). Par cette déclaration, les pays du Benelux mettent le doigt sur les lacunes dans la protection des victimes au sein de l'Union européenne et s'engagent de surcroît à coopérer efficacement entre eux pour combler ces mêmes lacunes.

Par le biais de cette déclaration, les ministres signataires donnent à entendre qu'ils souhaitent développer des synergies avec leurs voisins français et avec les États fédérés allemands pour élargir le champ d'application des projets de lutte contre la traite des êtres humains en Europe.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Parlement Benelux, des parlementaires des trois pays (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) se sont réunis au Château de Bettembourg à l'occasion d'une conférence sur l'agriculture biologique : *'Le Bio : vers une agriculture durable dans le Benelux ?'* Le ministre luxembourgeois de l'Agriculture, M. Romain Schneider, a présenté le futur plan national d'action de promotion de l'agriculture biologique. Les parlementaires ont ensuite débattu des défis de la transition vers l'agriculture biologique et de l'innovation et des études en matière d'agriculture biologique. Les conclusions de cette conférence figurent dans le document 911/1 et une recommandation sera approuvée lors d'une séance plénière en 2021.

VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES – VIOLENCE INTRA-FAMILIALE

Lors de la journée de commissions du 8 février 2019, faisant suite à l'actualité et aux priorités du Parlement Benelux des jeunes, Mme Isabelle Schroeder, du département luxembourgeois pour l'Égalité des chances, a fait le point sur la situation juridique dans son pays. Elle a indiqué que *"l'on ne peut lutter contre la violence faite aux femmes que si l'on a mis fin aux inégalités entre hommes et femmes"*. Elle s'est par ailleurs référée entre autres à un projet couronné de succès au Luxembourg, à savoir un groupe théâtral pour la prévention de la violence intrafamiliale.

Le 25 septembre 2020, deux experts du cabinet de la ministre fédérale belge Nathalie Muylle ont consacré une présentation à la violence intrafamiliale pendant la crise de la COVID-19. Une augmentation significative du nombre d'appels à l'aide a pu être confirmée et, à la suite de ce constat, les mécanismes existants ont été renforcés dans différents domaines. Les experts ont également émis un certain nombre d'idées pour améliorer la coopération Benelux dans ce domaine.

Ces suggestions figureront dans des recommandations adressées aux gouvernements concernés en 2021.

CLIMAT – POLLUTION DE L'AIR – ÉMISSIONS DE CO₂

Le climat est un thème très actuel qui tient à cœur aux jeunes. À l'image de ce qui s'était fait à l'occasion de la conférence sur le climat Cop-24 à Katowice (décembre 2018), un pavillon Benelux a à nouveau été érigé (voir aussi les recommandations du Parlement Benelux sur la création de pavillon Benelux lors d'événements internationaux) lors du sommet sur le climat des Nations unies (COP25) qui s'est tenu du 2 au 13 décembre 2019 à Madrid, sous la présidence du Chili. La conférence doit réaliser les avancées cruciales ultérieures dans le processus de changement climatique des NU et faire en sorte de permettre la poursuite de l'opérationnalisation de l'accord de Paris sur le climat.

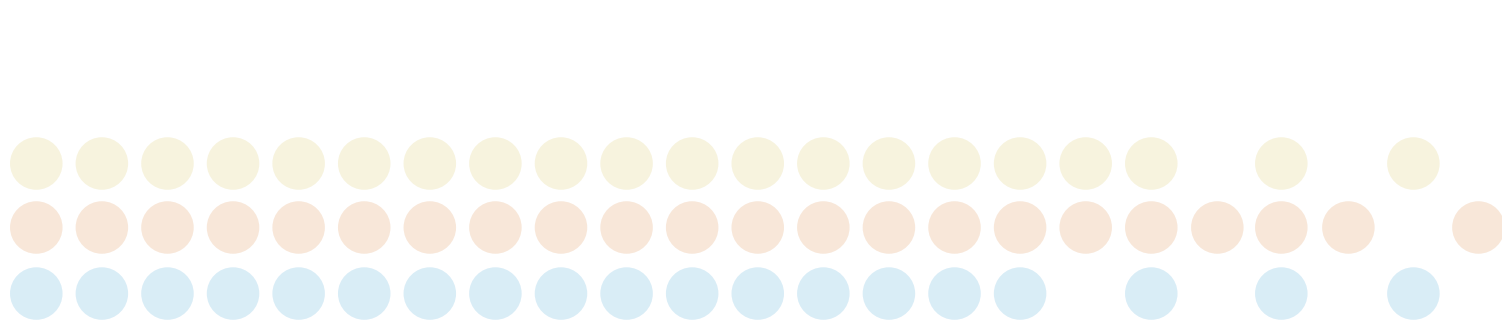
Il peut également être fait référence dans ce cadre aux travaux du Parlement Benelux concernant l'harmonisation de la taxation des émissions de CO₂, au cours desquels des experts des trois pays ont été entendus.

M. Vincent Van Steenberghe, professeur à l'Université Catholique de Louvain, a analysé la situation actuelle et plus particulièrement les différences entre les pays pour ce qui est du niveau de la taxation des émissions de CO₂ et les principaux facteurs d'une transition réussie, comme l'impact sur la redistribution des revenus. Il a esquissé de possibles évolutions à l'horizon 2050, l'année où l'économie européenne est censée être neutre en matière de carbone. Il est entré plus en détail sur deux secteurs-clés, à savoir le secteur de la construction et celui des transports, et a évalué les possibilités de transition dans d'autres secteurs. Il a enfin commenté des évolutions récentes, comme l'adhésion croissante à une taxation des émissions de CO₂ et la déclaration Talanoa approuvée en 2018 par l'Union Benelux.

Le 9 octobre 2009, les commissions réunies ont accueilli l'expert néerlandais Herman Vollebergh qui a souligné qu'il est important de ne pas dissocier une taxation des émissions de CO₂ d'autres impôts, évoquant les différences importantes dans la structure des impôts entre les trois pays.

Le 4 décembre 2020, M. André Weidenhaupt, premier conseiller au ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du Grand-Duché de Luxembourg, s'est exprimé au sujet de la situation actuelle au Luxembourg en matière de taxation des émissions de CO₂ et a fourni des précisions sur les évolutions prévues et les objectifs futurs sur le plan politique.

Les commissions préparent une recommandation en 2021.



COVID-19

Le Parlement Benelux s'est penché sur divers aspects de la coopération au sein du Benelux dans la lutte contre la COVID-19, et ce à partir du premier confinement. Les nombreuses plaintes dont le parlement a été saisi concernant la fermeture des frontières entre nos trois pays montre que le Parlement Benelux est très proche du citoyen. Le Parlement Benelux estime qu'il faut offrir des perspectives à la population, avec une place centrale pour une approche coordonnée, la confiance réciproque et une communication claire. Dans cet esprit, il a adressé des courriers aux gouvernements compétents. Étant donné l'intensité des échanges transfrontaliers, pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail mais également pour le tourisme et le shopping, nos citoyens se retrouvent régulièrement sous des 'régime corona' différents. Il est alors très important d'être informé des mesures en vigueur dans son propre pays mais également dans le pays où l'on se rend.

Le 5 juin 2020, des auditions ont été organisées par les commissions réunies. M. Jean-Jacques Rommes, président du Conseil Economique et Social du Luxembourg, et Mme Anouk Bollen, directrice de l' Institute for Transnational and Euregional cross border cooperation and Mobility de l'Université de Maastricht, on fait part de leur point de vue sur la fermeture des frontières et ses possibles conséquences négatives, par exemple sur le plan de la fourniture de matériel médical aux hôpitaux ; il a également été question à cette occasion du règlement positif concernant le travail frontalier.

La ministre flamande du Tourisme, Mme Zuhail Demir, a souligné lors de cette réunion l'importance que revêt une approche transfrontalière dans le domaine du tourisme. Dans le cadre des mesures prises dans ce secteur, l'accent est trop souvent mis sur le tourisme intérieur. Pour permettre au secteur touristique de revivre pleinement, une concertation au niveau du Benelux est indispensable.

La coopération internationale dans la lutte contre la COVID-19 a également constitué le thème central de la séance plénière du 11 décembre 2020. M. Stef Blok, président du Comité de ministres de l'Union Benelux et ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, s'est adressé au parlement dans un message vidéo, soulignant son engagement par rapport à la coopération Benelux

Un représentant du ministère luxembourgeois de la Santé publique a présenté dans le détail l'approche de la crise de la COVID-19 par le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans un message vidéo, M. Rik Daems, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a appelé à une coopération plus étroite afin de renforcer le message des uns et des autres ; M. Lawalle, de l'Observatoire européen de la santé transfrontalière, a proposé une analyse de la lutte contre la COVID-19-crisis sur le plan de la santé transfrontalière et a formulé un certain nombre de recommandations concrètes comme la mise en place d'un observatoire de la santé transfrontalière dans le Benelux et la conclusion de différents accords-cadres.

Des bonnes pratiques de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, du Conseil nordique et de l'Assemblée balte ont été échangées. L'instrument de comparaison concret de l'agence de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, qui permet aux citoyens transfrontaliers de visualiser très aisément les mesures prises par chaque pays dans le cadre de la crise du coronavirus, a tout particulièrement retenu l'attention.

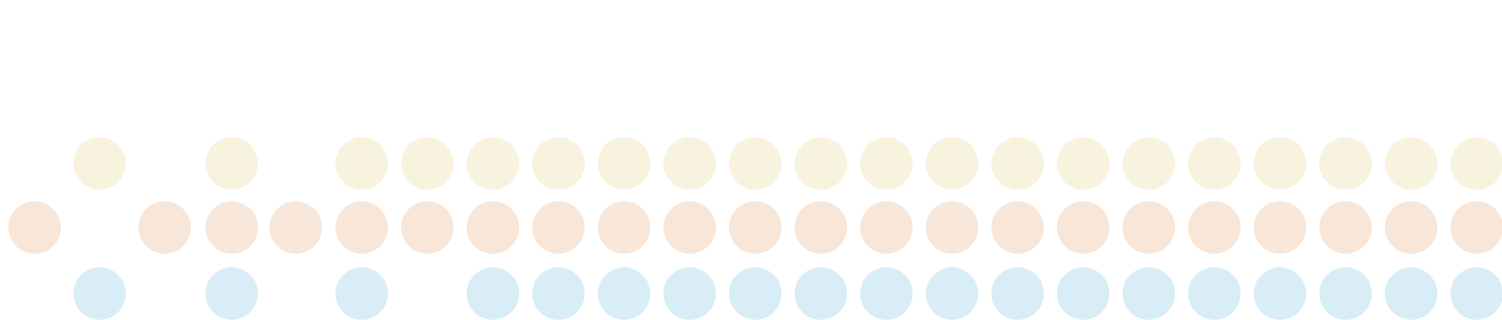
Un certain nombre de recommandations, dont l'examen sera très certainement poursuivi en 2021, ont été formulées.

Ce qu'il faut retenir de cette crise sanitaire c'est que le Benelux a fait ses preuves. Ces derniers mois, un virus global a réussi à réinstaller des limites artificielles que nous nous sommes efforcés d'abolir au cours des 75 dernières années. La fermeture des frontières ne peut être la seule réponse à la crise : bien au contraire, il faut lutter ensemble contre le virus, en coopérant voire en coordonnant nos mesures.

Le Benelux a poursuivi ses travaux et des mesures concrètes portant sur la mobilité ou les soins de santé transfrontaliers ont pu être mises en œuvre rapidement.

Dans la nouvelle phase de la pandémie, celle de la vaccination, il faudra continuer sur la même lancée afin de pouvoir au plus vite mettre ces vaccins à la disposition de nos populations.

Enfin, il peut être fait référence aux travaux antérieurs du Parlement Benelux concernant la mobilité des patients (888).



DROGUES

Le 30 octobre 2020, la commission de la Justice et de la Sécurité a consacré ses travaux à l'industrie illégale de la drogue et à la criminalité organisée. La commission a entendu dans ce cadre Mme Charlotte Colman, professeur de criminologie à l'Université de Caen, qui a indiqué que les activités dans le domaine du trafic de drogue en Belgique et aux Pays-Bas sont étroitement imbriquées et souligné la nécessité d'œuvrer ensemble à une solution.

Une deuxième audition a été organisée en décembre avec M. Daniel Reiffers, Directeur de la Recherche luxembourgeoise, et M. Jean-Louis Bordet, Directeur du Département luxembourgeois de la criminalité organisée. Tous deux ont souligné que le Luxembourg occupe une place centrale dans le trafic de drogue, les drogues étant le plus souvent convoyées vers la France depuis les Pays-Bas via le Luxembourg. Dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue, les échanges sont nombreux entre les autorités du Benelux ainsi qu'avec la France et l'Allemagne. En dépit de cette bonne coopération, les frontières constituent pour les autorités un frein aux poursuites dans l'autre pays, ce qu'exploitent les criminels.

Des recommandations en la matière sont attendues.

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Eu égard aux défis auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée, le Parlement Benelux attache une grande importance à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe qui doit être considérée comme un forum pour rapprocher les citoyens de l'Europe. La crise de la COVID-19 a en effet mis en lumière un certain nombre de problèmes et a ravivé parmi la population le débat sur plus ou moins d'UE. Un débat y a été consacré en séance plénière en octobre 2020, en présence du parlementaire européen Marc Angel qui a fait part de son analyse. La conférence doit constituer l'occasion de faire converger les différentes opinions en présence et permettre aux citoyens de donner forme à la politique future de l'Union européenne.

Le succès de cette « Conférence sur l'avenir de l'Europe », qui vise à renforcer la légitimité démocratique, dépendra également de l'implication de nos parlements.

ÉTAT DE DROIT, DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

Ce thème a été abordé lors de la séance plénière d'octobre 2020 à l'occasion de laquelle le Parlement Benelux a, par le biais d'une conférence vidéo, invité les collègues de l'Assemblée balte et du Conseil nordique à débattre de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme à la lumière des événements récents au Bélarus.

Au cours du débat, les trois assemblées interparlementaires ont reconnu l'importance de l'État de droit et du respect des valeurs en tant que lien entre elles.

Les délégués ont exprimé leur préoccupation au sujet de la polarisation accrue au Bélarus à l'issue des élections présidentielles du 9 août 2020. La répression violente de manifestations pacifiques est intolérable.

Le président du Parlement Benelux, M. Gusty Graas, a appelé à soutenir l'organisation de nouvelles élections libres et a invité les autorités du Bélarus à ouvrir un dialogue national inclusif et à respecter les principes de la démocratie et des droits de l'homme.

Lors de la séance plénière du 11 décembre 2020, le thème a été évoqué dans un message vidéo de M. Rik Daems, président de l'Assemblée interparlementaire du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

M. Daems a également proposé de travailler dans un proche avenir sur le thème de l'environnement et des droits de l'homme.

TÉLÉTRAVAIL ET BUREAUX À DISTANCE

La commission des Finances et de la Mobilité a consacré ses réunions des 24 janvier, 7 février et 30 octobre 2020 au thème de 'l'Amélioration de la situation des travailleurs frontaliers sur le plan de la mobilité et de la fiscalité, plus particulièrement par l'octroi d'un statut spécifique pour les bureaux à distance'.

Le télétravail constitue une solution à différents types de problèmes: embouteillages, perte de temps, économie insuffisamment durable, conciliation insatisfaisante du travail et de la vie privée, ... En mars 2020, après le début de la discussion, le coronavirus a montré plus clairement encore la nécessité d'investir davantage dans le télétravail qui, en période de pandémie, peut permettre aux entreprises de continuer à fonctionner et de prémunir les travailleurs contre le chômage et les entreprises contre la faillite.

En ce qui concerne le télétravail transfrontalier, il se pose le problème spécifique du statut fiscal et social de la rémunération des travailleurs. Une assemblée internationale de plusieurs petits pays comme le Parlement Benelux a par définition pour vocation de proposer des solutions à ce type de situations.

La commission a examiné la première version d'une proposition de recommandation qui sera soumise à la séance plénière en 2021.

PRÉSENCE AU SOMMET DES PREMIERS MINISTRES

Depuis 2015, une délégation du Parlement Benelux est conviée au Sommet annuel des chefs de gouvernement. Les membres du Bureau ont ainsi été invités le 2 avril 2019 à assister au déjeuner organisé au Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM) à Luxembourg.

L'occasion est ainsi offerte au Parlement Benelux de présenter son fonctionnement et ses priorités.

A l'occasion du dixième anniversaire de notre coopération avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le Ministre-président Armin Laschet participera également à ce sommet.

Les premiers ministres et les ministres-présidents de Rhénanie du Nord-Westphalie et du Benelux ont signé une nouvelle déclaration préconisant, entre autres, la création d'un groupe commun d'intervention policière.

RENCONTRE AVEC LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

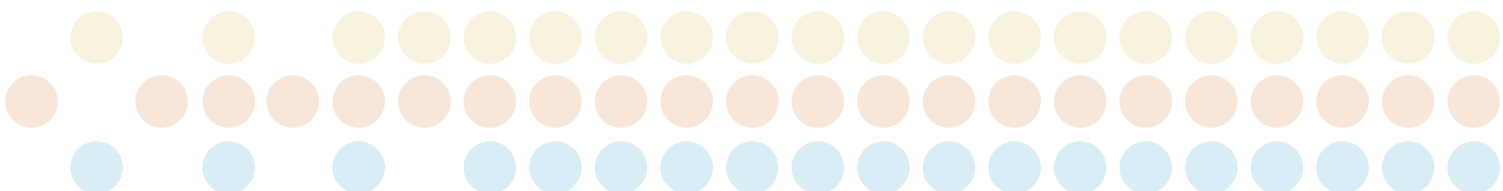
Chaque année, une rencontre est organisée avec le président du Comité de ministres pour un échange de vues sur les programmes annuels et les plans annuels ainsi que sur la nécessité d'une étroite collaboration, également avec les régions frontalières. Le ministre des Affaires étrangères a également assisté à la session plénière de mars 2019 afin d'y présenter les priorités de la présidence luxembourgeoise. M. Asselborn a souligné que le Benelux est une *success story* et une source d'inspiration en matière de politique étrangère. Au cours de sa présidence, le Grand-Duché met l'accent sur la numérisation, le renforcement du marché intérieur ainsi que sur la lutte contre le réchauffement climatique. La volonté de la présidence luxembourgeoise est de créer une « plateforme Benelux sur le climat ».

Le Ministre luxembourgeois Jean Asselborn a enfin rappelé que l'Assemblée parlementaire du Benelux n'est pas restée les bras croisés ces dernières années. Depuis 1997, elle a soumis quelque 200 recommandations aux gouvernements belges, néerlandais et luxembourgeois.

En raison de la crise du coronavirus, la traditionnelle rencontre avec le président néerlandais du Comité de ministres, M. Stef Blok, n'a pu avoir lieu en 2020 que le 9 novembre. Lors de cet entretien, les participants ont eu un échange de vues sur des thèmes divers comme, entre autres, l'évaluation de la coopération Benelux par l'institut Clingendael, la coopération Benelux dans le cadre de la crise de la COVID-19, le Brexit et la Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

En ce qui concerne la crise de la COVID-19, il a été question d'une concertation régulière, de la nécessité d'une bonne coopération et de l'harmonisation des mesures. La fermeture des frontières, décidée lors de la première vague de la pandémie, a en effet été très mal perçue par la population des trois pays.

Le ministre a confirmé très clairement la plus-value qu'apporte la coopération Benelux, ce qu'il a par ailleurs aussi souligné en décembre 2020, dans un message vidéo à l'assemblée plénière.



COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le souhait du Parlement Benelux est de renforcer la coopération internationale afin de donner un nouveau souffle à la construction européenne et de nouer des relations encore plus étroites avec d'autres structures régionales en Europe.

Ainsi, le but est de renforcer la coopération avec les pays Baltes et les pays nordiques. À l'occasion de la première séance plénière en 2019, le Président de l'Assemblée balte et le Président du Parlement Benelux ont signé un mémorandum de coopération.

Les relations avec les pays membres du Groupe de Visegrád (V4) ont également été renforcées. Le président, M. Graas, a ainsi eu l'honneur, les 24 et 25 mars 2019, de représenter à Piešťany, en Slovaquie, le Parlement Benelux à l'occasion d'une rencontre entre les présidents des Parlements du groupe de Visegrád (V4) et des pays du Benelux.

Les liens avec la Grande Région ont également été resserrés ; M. Henri Lewalle, d'Interreg France-Wallonie-Flandre, programme spécialisé dans les matières sanitaires transfrontalières, a participé à des réunions de commissions et à une séance plénière où il a présenté des problèmes concrets et des bonnes pratiques de la Grande Région dans le cadre de la pandémie du coronavirus et des soins de santé transfrontaliers.

Le 11 décembre 2019, le groupe de contact RNW du Parlement Benelux a reçu une délégation du Landtag de l'État fédéré allemand. La délégation était dirigée par M. Marcus Optendrenk; il a été convenu de suivre très étroitement et de manière concertée des thèmes comme la sécurité dans le football et la reconnaissance des diplômes.

Le 4 février 2020, Mme Patricia Creutz, vice-présidente du Parlement Benelux, a reçu l'ambassadeur d'Allemagne en Belgique, M. Martin Kotthaus. Elle a présenté à cette occasion le fonctionnement du Parlement Benelux et les activités futures. Il a par ailleurs également été question de la visite à venir du groupe d'amitié pour le Benelux.

Des délégations de la Rhénanie du Nord-Westphalie, du Conseil nordique, de l'Assemblée balte, de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, des pays de Visegrad mais également du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de la Grande Région, ont assisté - pour la plupart par la voie numérique- aux débats à thème en séance plénière qui les concernaient afin de pouvoir échanger des bonnes pratiques.

A l'inverse, des délégations du Parlement Benelux ont également assisté aux sessions plénières et aux conférences organisées par le Conseil nordique et l'Assemblée balte lorsque les thèmes à l'ordre du jour faisaient partie de ceux auxquels le Parlement Benelux accorde lui-même une grande importance.

C'est ainsi qu'une délégation du Parlement Benelux a participé, le 9 avril 2019, à une conférence du Conseil nordique sur l'égalité entre les hommes et les femmes comme condition de la démocratie.

Les 28 et 29 novembre 2019, une délégation de l'Assemblée Interparlementaire Benelux a assisté à la session plénière de l'Assemblée balte à Riga. La veille de la séance plénière, Mme Patricia Creutz a reçu, en qualité de présidente de l'Assemblée Interparlementaire Benelux, une médaille pour le soutien et la promotion de la coopération régionale dans une Europe élargie.

M. Gusty Graas a également enregistré un message vidéo en vue de la séance plénière du 6 novembre 2020 de l'Assemblée balte. Il y a rappelé l'importance que revêt la coopération régionale en Europe et a mis en exergue les excellentes relations qu'entretiennent le Parlement Benelux et l'Assemblée balte.

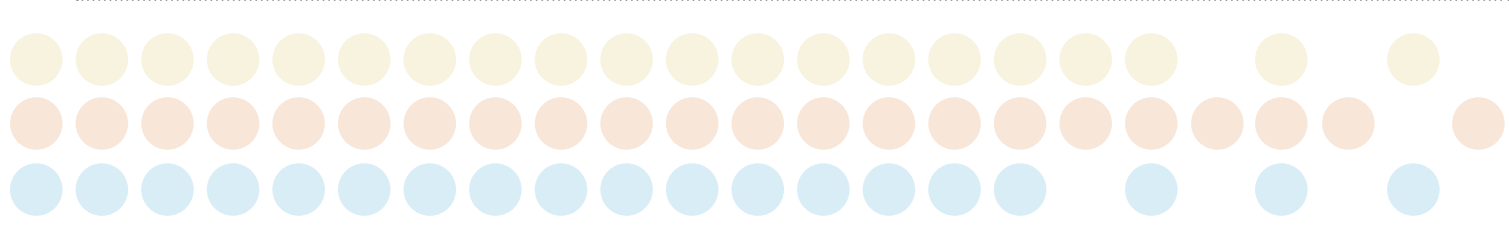
Des membres du Conseil nordique et de l'Assemblée balte, ainsi que le directeur de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, ont participé, par le biais de l'application Zoom, à la séance plénière du 11 décembre 2020.

En 2020 aussi, les présidents et vice-présidents du Parlement Benelux, de l'Assemblée balte et du Conseil nordique se sont régulièrement concertés de manière informelle par la voie numérique. Les thèmes de ces échanges de vues informels ont été l'impact de la COVID-19 et l'organisation des travaux en 2020/2021 ainsi que les thèmes qui se prêtent à la coopération.

Au début de l'année 2021, chacune des assemblées aura un nouveau président. Le Conseil nordique sera présidé par le Danemark, l'Assemblée balte par la Lituanie et le Parlement Benelux par la Belgique. Les trois assemblées continueront à s'informer mutuellement sur leurs travaux respectifs. En ce qui concerne la coopération en 2021, l'accent sera mis sur la numérisation, le climat et le partenariat oriental.

L'échange de bonnes pratiques porte ses fruits, comme le montre clairement la signature par les ministres de l'Enseignement des pays du Benelux et leurs homologues des États baltes d'une déclaration d'intention sur la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes.

Cette coopération structurelle sera bien évidemment poursuivie et approfondie en 2021, également en ce qui concerne les initiatives de l'UE.



ENTRETIEN AVEC LES MÉDIATEURS

Comme traditionnellement chaque année, une délégation du Parlement Benelux a rencontré le 5 novembre 2019 les différents médiateurs du Benelux. En 2020 aussi, il a été demandé aux médiateurs quels étaient les problèmes transfrontaliers les plus fréquemment rencontrés, plus particulièrement dans le cadre de la crise du coronavirus. Les suggestions formulées par les médiateurs sont régulièrement reprises dans les programmes annuels des commissions du Parlement Benelux et d'excellents résultats sont ainsi obtenus. Avec les médiateurs, le Parlement Benelux a ainsi recherché une solution pour les travailleurs frontaliers qui, passé l'âge de 65 ans, ne bénéficient plus d'une allocation de chômage en Belgique mais ne peuvent pas non plus prétendre à une pension néerlandaise. Cette anomalie a entre-temps été corrigée de sorte que les travailleurs frontaliers ne sont désormais plus privés de revenus.

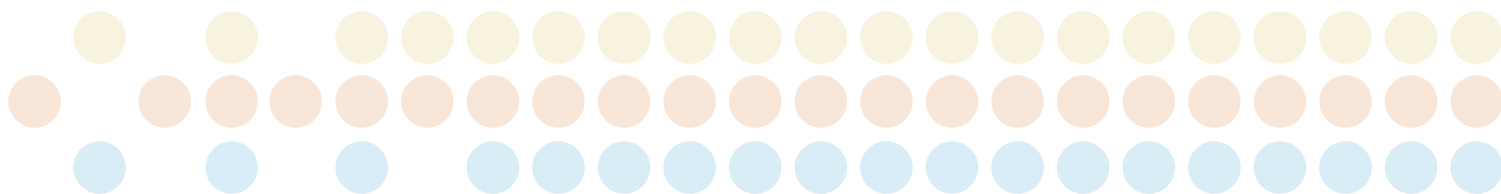
Les conséquences de la mondialisation croissante ne doivent pas être sous-estimées, comme l'indique le rapport 2019 du Médiateur belge des Pensions. De plus en plus de personnes étrangères viennent travailler en Belgique ; inversement, de plus en plus de Belges s'établissent à l'étranger après leur mise à la retraite.

Il subsiste toutefois de nombreux problèmes concrets, dans le domaine des pensions mais également dans celui de la sécurité sociale lorsque les réglementations ne sont pas harmonisées entre elles et qu'il s'avère dans de nombreux cas que l'accès numérique depuis l'étranger est souvent malaisé, en ce qui concerne la mobilité transfrontalière des étudiants, des projets réalisés à proximité de la frontière, etc.

Lors des sessions d'hiver de décembre 2019 et 2020, les médiateurs du Luxembourg et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont fait le point de la situation et consacré une présentation aux plaintes qui relèvent des compétences du Parlement Benelux. L'harmonisation de la législation dans les pays du Benelux s'impose et trop souvent encore, l'échange de données entre les différents services des pensions reste un travail de longue haleine.

REMISE DES PRIX ET AWARDS

En raison des mesures prises pour endiguer la propagation de la COVID-19, la cérémonie de remise des prix et des awards a été reportée à 2021. L'Award Benelux qui récompense le renforcement de la coopération politique, a été attribué aux présidents d'honneur du Parlement Benelux, Mme Maya Detiège (Belgique), M. Marcel Oberweis (Luxembourg) et M. André Postema (Pays-Bas). Le prix Benelux, qui récompense l'engagement des lauréats sur le plan scientifique, culturel, économique ou sportif, sont attribués à M. Bart Biebuyck (économie de l'hydrogène) et à M. Edmond Simon (ancien directeur BOIP) pour leur excellent plaidoyer en faveur de la plus-value de la coopération Benelux.



RECOMMANDATIONS APPROUVÉES SOUS LA PRÉSIDENTE LUXEMBOURGEOISE DU PARLEMENT BENELUX 2019-2020 ET RÉPONSES DU COMITÉ DE MINISTRES

N°	Date document	Intitulé
890/3	16.09.2019	Réponse de Comité de Ministres à la recommandation 890/2 sur la mobilité durable
892/2	22.03.2019	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 892/1 relative à la coopération Benelux dans le domaine de la gestion des incidents touchant à la sécurité alimentaire, suite à la crise du fipronil
894/3	07.12.2019	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 894/2 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le Benelux
895/3	22.03.2019	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 895/2 concernant les médicaments orphelins
896/3	22.03.2019	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 896/2 relative à la coopération policière dans les trois États membres du Benelux dans le cadre de la problématique transfrontalière de la drogue
897/3	22.03.2019	Réponse du Comité de Ministres à la Recommandation 897/2 relative aux conséquences du Brexit pour le Benelux
898/3	07.12.2019	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 898/2 relative aux voitures autonomes
899/3	09.09.2019	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 899/2 relative à la stimulation du transport de marchandises par chemin de fer dans le Benelux
901/2	28.05.2020	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les trois États membres du Benelux
902/2	15.06.2019	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 902/1 relative à la promotion et l'extension de zones d'exception dans les trois États membres du Benelux
903/3	17.07.2020	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 903/2 relative à l'économie circulaire
905/1	22.03.2019	Recommandation sur l'économie de l'hydrogène à la lumière du potentiel qu'elle renferme dans le cadre de la transition énergétique
906/1	15.06.2019	Recommandation relative à la mobilité du travail dans le Benelux
908/1	16.12.2019	Recommandation concernant la lutte contre la traite des êtres humains dans le monde virtuel
908/2	11.06.2020	Réponse du Comité de Ministres à la recommandation 908/1 concernant la lutte contre la traite des êtres humains dans le monde virtuel
909/1	07.02.2020	Recommandation Le Benelux en tant que précurseur numérique dans l'UE

**Questions écrites de membres du Parlement Benelux
sous la présidence luxembourgeoise 2019-2020
et Réponses du Comité de Ministres**

N°	Date document	Intitulé
907/1	15.06.2019	Questions écrites de MM. <i>Martijn van Helvert</i> et <i>Jef Van den Bergh</i> relative à la ligne ferroviaire Liège-Maastricht et Réponse du Comité de Ministres
913/1	25.06.2020	Questions écrites de MM. <i>Martijn van Helvert</i> et <i>Jef Van den Bergh</i> concernant la coordination et la levée des mesures prises dans le cadre de la crise du coronavirus et Réponse du Comité de Ministres
916/1	25.06.2020	Questions écrites de M. <i>Daniel Senesael</i> concernant les livreurs de colis prétendument indépendants lors d'achats en ligne et Réponse du Comité de Ministres

Conférences

N°	Date document	Intitulé
911/1	18.10.2019	Le bio : Vers une agriculture durable dans le Benelux ?
918/1	02.10.2020	La sécurité alimentaire

Politique étrangère

N°	Date document	Intitulé
917/1	30.10.2020	63 ^{ème} rapport commun concernant la coopération Benelux dans le domaine de la politique étrangère (1 ^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2019)

Programmes annuels des commissions

2019	https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2019/11/Jaarprogrammas_commissies_2019.pdf
2020	https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2019/11/jaarprogramma-programme-annuel-2020.pdf

Evaluation Instituut Clingendael coopération Union Benelux 2013-2019

https://www.tweedekamer.nl/kamerstukken/brieven_regering/detail?id=2020Z16423&did=2020D35567

